

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation concernant la condamnation de Fariba Adelkhah

Le Conseil scientifique du CNRS condamne fermement la décision du 30 juin 2020 qui confirme la condamnation injustifiée de notre collègue, Fariba Adelkhah à une peine de prison de 5 ans en Iran pour « collusion en vue d'attenter à la sûreté nationale » et appelle à sa libération immédiate.

Le Conseil scientifique du CNRS appelle le CNRS à la suspension de toute coopération institutionnelle avec l'Iran tant que notre collègue restera emprisonnée.

Le Conseil scientifique du CNRS appelle la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche à s'exprimer sur ce dossier et à contribuer à définir une réponse politique aux prises d'otage de scientifiques, qui se généralisent et sont devenues une véritable stratégie en Iran, mais aussi dans d'autres pays.

Le Conseil scientifique du CNRS appelle le CNRS à engager un dialogue avec ses homologues européens dans le but de définir une réponse commune face aux violations de la liberté scientifique et à une politique d'otages qui ne concerne pas seulement les chercheurs français. Fariba Adelkhah a fait exclusivement son métier de chercheuse. La liberté scientifique est non discutable.

Texte adopté à l'unanimité le 10 juillet 2020

Dorothee BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique

Destinataires:

- Mme Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères
- M. Antoine Petit, Président -Directeur Général du CNRS
- Mme Catherine Bréchignac, Ambassadrice Déléguée à la Science, la Technologie et l'Innovation